

**RAPPORT N° 00/5-41
au Conseil Municipal**

OBJET

**CONTRAT D'OBJECTIFS AVEC LE CLUB ANIMATION PREVENTION
ET AVENANT AU CONTRAT AVEC SAINT-DENIS ENFANCE**

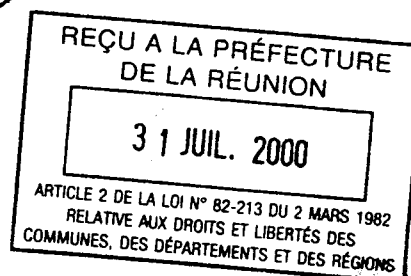
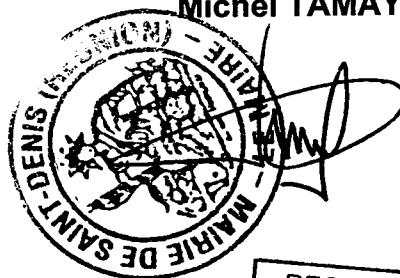
Par Délibération n° 00/2-35 du 24 mars 2000, vous avez adopté le principe de la conclusion de Contrats d'Objectifs et d'Avenants aux Contrats en cours avec les associations devant recevoir des subventions de montant supérieur ou égal à 300 000 F. Et, par Délibérations n° 00/3-42 du 19 mai 2000 et n° 00/4-37 du 23 juin 2000, vous avez voté les montants de subventions allouées à divers organismes dans le cadre du Budget Primitif 2000.

Dans le prolongement, je vous demande :

- d'approuver le Contrat d'Objectifs à intervenir avec le Club Animation Prévention et l'Avenant à celui existant à intervenir avec Saint-Denis Enfance,
- de m'autoriser à signer ces actes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



DELIBERATION N° 00/5-41
du Conseil Municipal
en séance du lundi 24 juillet 2000

OBJET

**CONTRAT D'OBJECTIFS AVEC LE CLUB ANIMATION PREVENTION
ET AVENANT AU CONTRAT AVEC SAINT-DENIS ENFANCE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 00/2-35 du 24 mars 2000 portant approbation des Contrats d'Objectifs et Avenants aux Contrats existants avec des associations ;

Vu les Délibérations n° 00/3-42 du 19 mai 2000 et n° 004-37 du 23 juin 2000 portant attribution de subventions à des associations ;

Sur le RAPPORT N° 00/5-41 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur René LAI-HONG-TING, 13ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Culture/ Animation/ Sports/ Ecoles, et Entreprise Muni-cipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

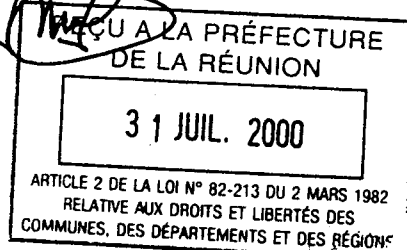
Approuve le Contrat d'Objectifs à conclure avec le Club Animation Prévention et l'Avenant au Contrat existant avec Saint-Denis Enfance.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer ces actes.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIL. 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA



CONTRAT D'OBJECTIFS 2000

Titre I : Objet

Il est établi un Contrat d'Objectifs entre la Commune de Saint-Denis et l'Association Club Animation Prévention.

Le Contrat est conclu pour une durée d'un an, et définit les axes d'actions de l'intervention du Club Animation Prévention sur le territoire communal pour la réalisation des missions qui sont confiées au titre de la prévention de la délinquance et de la prévention globale définies au Titre II / Article 2.

Titre II : Convention et obligations du Club Animation Prévention

Article 1 : La Commune met à disposition du Club Animation Prévention des locaux sis Rue Nicol de la Serve.

Le Club Animation Prévention prendra en compte l'entretien des locaux qui lui sont confiés, l'abonnement et les consommations de téléphone nécessaires au fonctionnement de l'Association.

L'obtention de la conformité, le respect des règles de sécurité sont de la responsabilité du Club Animation Prévention occupant les locaux mis à disposition.

Article 2 : Mission de Prévention de la Délinquance

Le Club Animation Prévention remplit une mission de prévention de la délinquance, qui se décline suivant trois axes arrêtés dans le Contrat Local de Sécurité liant la Commune et l'Etat et à travers les fiches-actions 9, 10, 11 et 11 bis du Contrat de Ville.

Les trois axes sont :

- améliorer la connaissance,
- améliorer la prévention,
- améliorer le traitement.

2.1 Améliorer la Connaissance

Observatoire Communal de la Délinquance

L'Observatoire Communal de la Délinquance dont la fonction n'est plus à démontrer doit continuer son action dans les meilleures conditions.

Observatoire des Risques Sociaux et de la Veille Sociale

Cet Observatoire permet, sur la base de données quantitatives (statistiques, enquêtes de terrain...) et qualitatives (observations, Groupes Locaux de Prévention, partenaires...) de produire une analyse territorialisée permettant d'identifier les phénomènes potentiellement porteurs de risques sociaux, et ainsi d'avoir la capacité de définir et de mettre en œuvre les actions de prévention les plus adéquates.

Une observation a débuté sur le quartier de La Source répondant dans ce cadre à la demande des Techniciens réunis dans les Groupes Locaux de Prévention. L'action démarrée devra être poursuivie sur d'autres quartiers de la Commune comme prévu dans le Contrat Local de Sécurité signé entre la Commune et l'Etat en 1998.

Groupes Locaux de Prévention

Ils ont une double fonction d'observation du terrain au quotidien et de conception des réponses. Ils concourent à la mise en relation des différents acteurs d'un secteur.

Les Groupes Locaux de Prévention devront être étendus à d'autres secteurs de la Commune ; le partenariat entre le CAP et Saint-Denis 2000 devra être très étroit autant pour l'observation des risques que pour les Groupes Locaux de Prévention.

Sur l'**aspect de l'observation**, le principe fondamental des Groupes Locaux de Prévention est d'associer les principaux intéressés à la création de l'outil de diagnostic qu'ils doivent ensuite exploiter, afin de faciliter précisément cette exploitation par une lecture commune. Les données à obtenir (modes de vie des habitants, risques sociaux, inventaire des ressources...) proviennent en grande partie des observations des acteurs de terrain (personnes-ressources, professionnels ou bénévoles).

Sur l'**aspect de la réflexion**, les Groupes Locaux de Prévention doivent servir à « fédérer » des dynamiques locales propres, afin d'élaborer des éléments de réponse cohérents et d'évaluer les dispositifs en cours.

2.2 Améliorer la Prévention

Sécurité aux abords et à l'intérieur des établissements scolaires

L'intérêt de cette stratégie est d'assurer une prévention plus efficace grâce à une meilleure connaissance du terrain, une meilleure écoute des jeunes inorganisés, un suivi de la vie quotidienne du quartier.

La concertation peut être ici très fructueuse entre les établissements scolaires, le Club Animation Prévention et les forces de l'ordre.

Prévention en milieu scolaire

Cet objectif se fonde sur l'hypothèse que le suivi des élèves cumulant un certain nombre de handicaps (scolaires, sociaux, familiaux...) peut éviter le glissement dans une logique d'exclusion et vers la délinquance.

Il s'agit ici :

- d'utiliser des techniques socio-éducatives, culturelles et sportives afin de travailler sur le comportement des jeunes,
- d'intégrer les jeunes à des activités périscolaires attrayantes et d'essayer de déclencher chez eux l'envie de se projeter dans l'avenir.

Cette démarche peut être développée par un élargissement du partenariat (Parquet, services de Police et de Gendarmerie), ainsi que du champ d'action (quartiers).

Elle renforce les actions de lutte contre l'échec scolaire.

Elle est complétée par une prévention plus globale à travers la vie associative, en tant qu'instrument de renforcement du lien social.

Equipe de prévention du Club Animation Prévention et prévention spécialisée

Dans un but d'action éducative, sociale et d'insertion en direction des groupes présentant un risque de marginalisation favorisant la délinquance, il importe désormais de mettre en œuvre une démarche de plus grande envergure. Cette démarche demande de renforcer l'équipe existante par des Educateurs formés. Elle devra s'appuyer sur les partenaires dont c'est la mission première afin d'assurer la cohérence des divers intervenants sur les quartiers (Conseil Général, Mission Locale, PLIE).

Prévention Vacances

Il s'agit ici d'une logique symétrique à celle de la prévention en milieu scolaire : offrir aux jeunes la possibilité d'accéder à des activités éducatives ou de loisirs, tout en leur permettant de s'impliquer dans leurs vacances et dans la vie du quartier.

Cette démarche permet notamment de proposer un autre mode de relation avec les partenaires qui sont en relation habituellement avec les jeunes (Enseignants, Police, Gendarmerie...).

Le dispositif qui sera mis en place devra couvrir le territoire communal. Ce dispositif devra avoir trois objectifs prioritaires :

1. faire sortir le plus possible les adolescents de la Ville,
2. leur permettre de découvrir des activités qu'ils n'ont pas l'habitude de pratiquer,
3. être pour eux une période de réflexion et de réponses aux interrogations qui sont les leurs.

Prévention de la toxicomanie

Le Club Animation Prévention mènera en direction des publics à risques des actions se déclinant comme suit :

- une information généraliste des publics collégiens, lycéens et lors des opérations vacances en partenariat avec le CDPAT, la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale toute l'année,
- la réalisation de la Journée Mondiale de Lutte Contre les Toxicomanies,
- la réalisation d'une plaquette d'information pour une meilleure écoute des toxicomanes afin d'améliorer la réponse à leur apporter.

Mission de prévention globale et animation

Le Club Animation Prévention :

- animera des espaces-jeunesse à l'intérieur des structures mises à sa disposition par la Commune ; Ces espaces-jeunesse seront ouverts au public de 16 à 19 h 30, et devront à moyen terme devenir un des lieux de vie des quartiers. De plus, ils deviendront également des lieux de débats sur les problèmes rencontrés par les adolescents ou tout simplement des lieux d'information et d'initiation ;
- mettra en place sur les secteurs de la Commune des ateliers d'activités à caractère culturel, sportif et d'animation socio-éducative ;
- fera émerger à travers les Groupes Locaux d'Animation en relation étroite avec les Chefs de Projets du Contrat de Ville des animations pensées et organisées par les citoyens et les associations, des projets d'animation fédérant la population dans un but de développement de la vie sociale des quartiers ;
- facilitera toute manifestation à caractères festifs avec l'ambition de réaliser en finalité une animation festive par mois et par secteur de la Commune.

2.3 Améliorer le traitement

Points d'écoute

L'objectif est d'offrir aux mineurs et jeunes majeurs rencontrant des difficultés diverses (conflits familiaux, échec scolaire, toxicomanie, violence...) un lieu d'écoute et de médiation familiale et sociale, mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire, à l'interface de plusieurs champs d'activités.

Amélioration de l'accueil du public au sein des services de Gendarmerie

L'objectif est de créer dans les services de Gendarmerie un espace d'accueil fonctionnel, chaleureux, empreint d'une atmosphère conviviale, réconfortante et offrant des garanties de confidentialité répondant aux exigences du public.

La mise en place de deux Agents Locaux de Médiation auprès des Brigades de la Montagne et de Moufia répond à ce besoin. Ces personnels auront un rôle d'interface auprès de la population afin de faciliter leur démarche et de les orienter vers les personnes-ressources qualifiées suivant le type de problème rencontré par la population.

Maison de Justice et du Droit

Suivre l'évolution de ces structures : faire en sorte que les moyens mis à disposition reste bien en adéquation avec les besoins des Médiateurs-Conciliateurs ainsi que du personnel de secrétariat ou de médiation.

Article 3 : Mission d'appui au CCPD

Le Club Animation Prévention a pour mission de permettre au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance d'œuvrer dans les meilleures conditions administratives. Il assurera dans ce cadre la mise à disposition des moyens nécessaires à la vie des Commissions ainsi qu'aux missions prévues dans la fiche-action 9 du Contrat de Ville.

Article 4 : Obligations juridiques et financières

Tout recrutement en contrat à durée déterminée en dehors de ceux déjà budgétés devra être proposé à Avenant annuel au Contrat d'Objectifs.

L'ensemble des documents comptables et de gestion seront tenus à la disposition du Contrôle de Gestion municipal.

Titre III : Contribution de la Commune

Article 1

La Commune met à disposition du Club Animation Prévention, sans remboursement, des locaux sis Rue Nicol de la Serve comprenant douze bureaux et une salle de réunion de 300 m², plus un atelier de 200 m².

Inventaire outillage

- 1 bétonnière B 180,
- 1 cintreuse galva,
- 1 compresseur 100 mono,
- 1 échafaudage,
- 1 meule électrique Peugeot,
- 1 poste à souder Safor MR 200,
- 1 poste à souder Safor T 200,
- 1 raboteuse dégaug Lurem RD 31,
- 1 scie circulaire Makita,
- 1 scie circulaire sur table,
- 1 scie pendulaire ELU,
- 1 scie souple Lurem S31 + accessoires,
- 1 soudure autogène + bouteille,
- 1 tour à bois Poly T 100,
- 1 tronçonneuse Leroy Sommer,
- 1 tronçonneuse SDK.

Véhicules de service

- Clio Renault 219 BBQ 974,
- Camionnette Mazda 459 YY 974,
- C15 Citroën 81 AGY 974.

Article 2 : Personnel mis à disposition

Jean-Pierre BIDOIS	Animateur,
Lionel BOYER	Animateur,
Patrice René CANTINA	Animateur,
Jean-Michel CATALAN	Animateur,
Jean-François DENAGE	Animateur,
Gilles André GALLIEN	Animateur,
Jean-Pierre GOURAMA	Animateur,
Dominique JOUBERT	Animatrice,
Camille LUSIGNY	Technicien,
Jean-Yves NANGUET	Animateur,
Frédéric PICARD	Animateur.

Article 3

Le montant de la subvention annuelle de fonctionnement proposé au budget prévisionnel pour l'année 2000 est de 10 035 000 F (BP en annexe).

Titre IV : Modalités du suivi

Article 1

L'association Club Animation Prévention adressera à la Commune chaque année :

au 31 décembre

- les propositions d'actions de l'année à venir,
- un budget prévisionnel,
- un bilan financier provisoire de l'année écoulée ;

au 30 janvier

- un compte-rendu des activités de l'année écoulée ;

avant le 30 avril

- un compte d'exploitation et un bilan arrêté au 31 décembre de l'année précédent.

Article 2

Des rendez-vous trimestriels d'évaluation seront opérés avec la Commune. La poursuite du Contrat d'Objectifs pourra être remise en cause si les actions prévues s'avèreraient non mises en route sans motif sérieux.

Titre V : Durée

Le présent Contrat est conclu pour une durée d'un an pour l'année civile.

Titre VI : Litige

En cas de litige lié au non-respect du présent Contrat par l'une ou l'autre partie, compétence est reconnue aux tribunaux de Saint-Denis après épuisement des voies amiables.

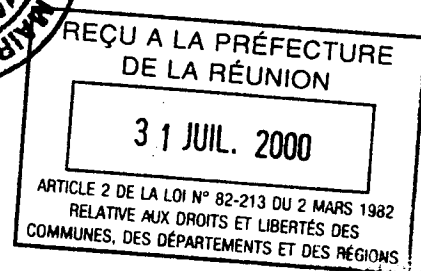
Fait à Saint-Denis,
Le

**Le Président
du Club Animation Prévention
Claude CAZAL**

**Le Maire
de la Commune de Saint-Denis
Michel TAMAYA**

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du lundi 24 juillet 2000
et annexé à la Délibération n° 00/5-41

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



CLUB ANIMATION PREVENTION

BUDGET PREVISIONNEL 2000

POSTES	CHARGES	TOTAL	POSTES	PRODUITS	TOTAL
60200	Alimentations	210 000	70800	camp d'ados	80 000
60223	Pharmacie	10 000	70810	Centre de loisirs Petites Vacances	
60300	Hébergement	17 500	70820	Accompagnement Scolaire	50 000
60610	MAD FLUIDES		70830	Autres recettes vie sociale	1 259 782
60630	Four entretien Equipement	38 000		70 Produits des activités annexes	1 389 782
60645	Fournitures pedagogiques	550 000	72100	Participation CAF - Dispo Vacances	
60646	Activités pédagogiques	728 000		Participation CAF - CLAS 99/00	1 282 442
				Participation CAF - CLAS 00/01	
60640	Fournitures de bureau	75 000	72200	Participation fond social collége	
60680	fournitures diverses	74 000	72300	Participation CAP	460 000
	60 Achats	1 702 500		72 Participations	1 742 442
61300	location immobiliere	67 000	74100	Subvention DDJS CEL (report)	
61350	location de materiel	300 000		Subvention FIV CEL (report)	
61520	entretien de materiel	51 000		Subvention DDJS CEL 2000	450 000
61550	entretien locaux	14 500		Subvention FIV CEL 2000	
61610	Assurance	27 000	74300	Subvention Conseil Général	
61810	Documentations	15 000	74400	Subvention Mairie Fonctionnement	4 659 500
	61 Services Extérieurs	474 500	74450	Subvention Mairie MAD	3 654 664
62200	honoraires	105 000	74500	Subvention Conseil Régional	
62310	Annonces insertions	46 000	74600	CNASEA	2 592 489
62420	Transport usagers	475 000		SS RTT	
62340	Cadeaux Récompenses	87 000	74800	Subvention CONTRAT DE VILLE	5 375 500
62430	Deplacements locaux	150 500		Subvention FIV	
62560	Mission	67 000	74810	Autres Subventions DRASS	250 000
62570	Reception	33 500		74 Subventions	16 982 153
62600	Télécom	110 000	76800	Produits Financiers	
62610	Timbres poste	10 000			
62700	Frais Bancaire	1 500		76 Produits financiers	-
	62 Autres Services Extérieurs	1 085 500	77100	Produits exceptionnels	150 000
63110	Taxes sur les salaires	231 460			
63130	Formation continue	94 132			
63500	autres Impots et taxes				150 000
	63 Impots et Taxes	325 592			
64110	Salaires appointement	9 400 100			
64111	Appointement Mairie MAD	3 654 664			
61420	Indemnités Diverses	42 821			
64510	Sécurité sociale	2 292 092			
64520	CRP	108 864			
64521	Prévoyance	84 738			
64530	CRR	314 172			
64540	ASSEDIC	434 136			
64550	CAISSE DES CADRES	114 535			
64720	cotisation CE	78 463			
64750	Formation du personnel	1 700			
	64 charges de personnel	16 526 285			
65160	Redevance Télévision				
	65 charges de gestion courante	-			
68110	Dotations aux amortissements	150 000			
	68 dotations aux amortissements	150 000			
	Total DES CHARGES	20 264 377		Total DES PRODUITS	20 264 377

Entre :

SAINT-DENIS ENFANCE

rue Nicol de la Serve
BP 102
97463 Saint-Denis Cedex

Et

MAIRIE DE SAINT-DENIS

Rue de Paris
97487 Saint-Denis Cedex

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

TITRE 1 : Objet

La convention liant Saint Denis Enfance à la Ville de Saint-Denis a pour objet d'inscrire l'action de la structure dans un nouveau cadre de fonctionnement axé principalement sur une obligation de participer aux mécanismes de coordination des actions de quartier que la Ville met en place.

Cette convention a pour objet de préciser les contributions réciproques des parties pour l'année 2000.

TITRE 2 : Contributions de Saint-Denis Enfance

Article 1 : Missions

Saint-Denis Enfance s'engage à :

- Poursuivre la mise en place des activités périscolaires. Saint-Denis Enfance est cosignataire avec la Ville (selon les secteurs définis dans le plan d'action) du contrat enfance passé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

- Mettre en oeuvre les actions Enfance (Mercredi Jeunesse, Mercredi Loisirs, Halte d'Enfants et Vacances Scolaires selon planning prévisionnel en annexe)

*** Mercredi Jeunesse, Mercredi Loisirs :**

Espace éducatif permettant d'accueillir, tous les mercredis de la période scolaire, des enfants de 3 à 12 ans sur la base de projets pédagogiques structurés selon la réglementation des Clsh.

*** Haltes d'Enfants :**

Lieu d'accueil s'adressant prioritairement aux enfants scolarisés sur la ville, dont l'un ou les deux parents travaillent et ne peuvent en assurer la garde avant et/ou après le temps scolaire.

*** Vacances Scolaires :**

- Clsh :

Lors des grandes vacances scolaires, les centres de loisirs sans hébergement (Clsh) s'adressent au plus grand nombre de dionysiens au travers du dispositif agréé par la Ville.

Pour les petites vacances (Pâques, Pentecôte, Toussaint), ces activités s'adresseront en priorité au public des Haltes d'Enfants et Mercredis Jeunesse.

- Mettre en oeuvre des actions d'accompagnement scolaire dans le domaine de l'Enfance

En outre, Saint-Denis Enfance s'engage à participer aux actions spécifiques de la Ville :

- Conseil Municipal des Enfants (CME)

- Accompagner les actions d'encadrement du CME

- Plan OR SEC

- Animation des centres d'hébergement de la Ville accueillant des enfants lors des périodes cycloniques ou de fortes pluies.

Article 2 : Plan d'actions

* Chaque année un plan d'actions annuel sera présenté à la Ville.

* Toute négociation avec une autre collectivité pour le financement des actions contractualisées fera l'objet d'une information à la Mairie de Saint-Denis.

Article 3 : Gestion

Saint-Denis Enfance s'engage à gérer les matériels, le personnel, et les locaux mis à sa disposition par la Ville.

* Saint-Denis Enfance informera la Ville des recrutements en contrat à durée indéterminé.

TITRE 3 : Modalités de suivi

* Saint-Denis Enfance s'engage à transmettre à la ville :

- Ses comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) dûment certifiés par le Commissaire aux Comptes avant le 30 avril de chaque année.

- Son rapport d'activité annuel.

* Saint-Denis Enfance s'engage à participer au processus de régulation d'actions mis en place par la Ville.

* Des rendez-vous trimestriels d'évaluation pourront être organisés par la Ville. La poursuite de la convention pourra être remise en cause si les missions n'étaient pas respectées.

TITRE 4 : Contributions de la Ville

La Ville s'engage :

- A mettre à disposition de Saint-Denis Enfance pour l'exécution de ses missions et le développement de ses activités, les moyens nécessaires en :

- matériels
- personnels
- locaux

Ces mises à disposition se feront sans remboursement

Chaque année les moyens mis à disposition pourront être réajustés.

- A verser une subvention annuelle, sur présentation d'un budget prévisionnel. En cas d'opérations ponctuelles définies d'un commun accord entre les parties, un financement exceptionnel sera négocié. le montant proposé au budget prévisionnel pour l'année 2000 est de **5 500 000 Frs** (BP en annexe).

TITRE 5: Litiges

En cas de litige lié au non respect du présent avenant par l'une ou l'autre des parties, la compétence est reconnue aux tribunaux de Saint-Denis après épuisement des voies amiables.

Fait à Saint-Denis le,

***Pour la Ville de Saint-Denis,
Le Maire***

***Pour Saint-Denis Enfance,
Le Président***

MOYENS MIS A DISPOSITION**1) LOCAUX**

APPELLATION	ADRESSE
Saint-Denis Enfance siège	7, rue Nicol de la Serve

2) REPROGRAPHIE

LIBELLE	QUANTITE
Copieur XEROS 5352	1
Pupitre avec 2 presses	1
Planax infrarouge	1
Planax taqueuse	1
Relieur anneaux	1

3) INFORMATIQUE

LIBELLE	QUANTITE
Micro Zénith bull GT 75 Ecran 15'	4
Micro Zénith bull GT 75 Ecran 17'	1
Logiciels (Pack Office)	5
Imprimante Hp laser 5P/MP	2
Imprimante Hp laser Jet 4 v	1
Onduleurs	4

4) PERSONNEL

NOM - PRENOM	FONCTION
GUICHARD Freddy	Aide Comptable
ROSINE Régine	Secrétaire

ANNEXE AU RAPPORT N° 00/541. BUDGET 2000

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 - ACHATS	3 222 000.00	70 - PRODUITS USAGERS	3 500 000.00
60200 - ALIMENTATION	2 000 000.00	70800 - PRODUITS VIE SOCIALE	
60220 - HEBERGEMENT	400 000.00	CLSH	1 300 000.00
60223 - PHARMACIE	6 000.00	PERISCOLAIRE	1 700 000.00
60500 - HABILLEMENT EQUIPEMENT	3 000.00	PETITES VACANCES	300 000.00
60610 - EAU - GAZ - ELECTRICITE	50 000.00		
60615 - ACHATS CARBURANT	90 000.00		
60630 - PETIT OUTILLAGE	13 000.00		
60640 - FOURNITURES DE BUREAU	40 000.00	PARTICIPATIONS DIVERSES	200 000.00
60645 - MATERIEL PEDAGOGIQUE	600 000.00	REMB. ODTL	
60650 - FOURNITURES DIVERSES	20 000.00		
61 - SERVICES EXTERIEURS	210 820.00	74 - SUBVENTIONS	6 015 000.00
61100 - SOUS TRAITANCE		74100 - DDJS	165 000.00
61320 - LOCATION IMMOBILIER	5 000.00	74300 - CONSEIL GENERAL	
61350 - LOCATION MOBILIER	45 000.00	74400 - MAIRIE	5 500 000.00
61520 - ENTRETIEN DES LOCAUX	5 000.00	74450 - MAIRIE PERSO. MAD	
61550 - ENTRETIEN MATERIEL	60 000.00	74500 - CONSEIL REGIONAL - EJ	350 000.00
61610 ASSURANCE MULTIRISQUE	88 820.00		
61810 - DOCUMENTATION	7 000.00	74600 - AUTRES SUBVENTIONS	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	968 000.00	74500 - CNASEA	4 712 420.00
62200 - HONORAIRES	90 000.00	EMPLOI JEUNE CAP	
62300 - RELATIONS PUBLIQUES		EMPLOI JEUNE	3 990 420.00
62310 - ANNONCES INSERTIONS	5 000.00	EMPLOI CONSOLIDE	541 000.00
62340 - CADEAUX RECOMPENSES	10 000.00	EMPLOI SOLIDARITE	170 000.00
62400 - TRANSPORT PEDAGOGIQUE	805 000.00	EMPLOI VILLE	11 000.00
62500 - VOYAGES - SEJOURS EXTERIEURS			
62560 - MISSIONS			
62570 - RECEPTIONS	6 000.00		
62600 - P.T.T.	2 000.00		
62650 - TELECOMUNICATION	45 000.00		
62700 - SERVICE BANCAIRE	5 000.00		
62810 - COTISATIONS			
63 - IMPOTS ET TAXES	106 000.00	- AUTRES PRESTATIONS	2 240 000.00
63110 - TAXES SUR LES SALAIRES	47 000.00	74900 - CAF CONTRAT ENFANCE	2 000 000.00
63330 - PART FORMATION PROF.	52 000.00	74910 - PRESTATIONS CAF VACANCES	150 000.00
63340 - EFFORT A LA CONSTRUCTION	5 000.00	74910 - AUTRES PRESTATIONS CAF	90 000.00
63540 - VIGNETTES AUTO ET TIMBRES	2 000.00		
63580 - AUTRES IMPOTS ET TAXES			
64 - CHARGES DE PERSONNELS	11 905 000.00	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 000.00
64110 - SALAIRES BRUTS	8 768 000.00	75800- PRODUITS DE GESTION	6 000.00
SALAIRES CAP			
CDI	1 430 000.00		
CEJ	3 950 000.00	76 - PRODUITS FINANCIERS	5 000.00
CEC/CEV	2 180 000.00		
CES	213 000.00	76100 - INTERETS BANCAIRES	5 000.00
VACATAIRES	900 000.00		
64111 - INDEMNITES DIVERSES	95 000.00		
64500 - CHARGES PATRONALES	3 022 000.00		
CHARGES CAP			
CDI	620 000.00		
CEJ	1 820 000.00		
CEC/CEV	370 000.00		
CES	12 000.00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	100 000.00
VACATAIRES	200 000.00		
64320 - FORMATION DU PERSONNEL	0.00	77200 - PRODUITS / EXERCICES ANTERIEURS	0.00
64730 - COTISATIONS COMITE ENTREPRISE	115 000.00	77700 - QUOTE PART DE SUBVENTION	100 000.00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 600.00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	150 000.00
65165 - REDEVANCE TV	1 600.00	78174 - REPRISE SUR PROVISIONS	150 000.00
65180 - ACHATS DE SPECTACLES			
66 - CHARGES FINANCIERES	5 000.00		
66160 - INTERETS BANCAIRES	5 000.00		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000.00		
67153 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000.00		
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	300 000.00		
68110 - DOTAT° AUX AMORTISSEMENTS	100 000.00		
68150 - DOTAT° AUX PROV./ RISQUES	100 000.00		
68174 - DOTAT° AUX PROV./ CREANCES	100 000.00		
TOTAL DES CHARGES	16 728 420.00	TOTAL DES PRODUITS	16 728 420.00